

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU

Étaient présents :

MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel –
SEGUIN Anne – MERRA Jacques – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques –
NAKOS Marie – LUCAND Christophe – AMINI Malika – REMY Aurélie – PETRIGNET
Blandine – DEFAUT Marc – THOUR Salim

Absents excusés :

HUMBERT Frédéric (pouvoir à Michel CADOUX) – CLUNY Pascale – GUILLON Jean-
Michel (pouvoir à Jacques DOREY) – STIEFVATER Yves – ALIN Jérôme (pouvoir à Jacques
MERRA) – SEGUIN Jérôme – QUINTALLET Mary (pouvoir à Marc DEFAUT) – RAITS
Nathalie (pouvoir à Salim THOUR)

La séance est ouverte à 20 heures

Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une question relative à l'avis d'enquête publique portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adjonction.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2015

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

D150901 PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET DE MODIFICATION N°1

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13 et suivants.

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération en date du 16 juillet 2009,

Vu l'arrêté municipal du 6 juillet 2015 n°A15-146U engageant la modification n°1 du PLU,

Vu l'arrêté municipal modificatif du 7 septembre 2015 n°A15-162Ubis,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1 - de valider le lancement d'une modification pour le projet défini ci-dessous

- Ouverture de la zone 2 Aue,
- modification de la zone 1 Aue
- modification de la zone UE

2 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant la modification n°1 du PLU,

3 - d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du PLU au budget de l'exercice considéré, section « Investissement » (Chapitre 20 article 202 opération 223)

D150902 TRAVAUX PÔLE ADMINISTRATIF : AVENANTS AU MARCHÉ

Monsieur CADOUX expose au conseil municipal que dans le cadre du programme des travaux du pôle administratif, le maître d'œuvre soumet une proposition d'avenants au marché public

Après avoir entendu ces projets d'avenants et pris connaissance par Monsieur CADOUX du respect de l'enveloppe budgétaire destinée à cette opération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les avenants et autorise le Maire ou son représentant à signer ces 8 avenants avec les entreprises concernées.

D150903 PROPOSITION DE PRÊT FCTVA A TAUX ZÉRO AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le principe de souscrire à un prêt auprès de la CDC, du montant correspondant au FCTVA, pour une durée de 28 mois, à taux 0, et autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

D150904 MISE EN PLACE DE LA COMMISSION «AVAP »

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 janvier 2015, le conseil municipal avait décidé la création de la commission locale de l'AVAP, chargée du suivi du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres de la commission AVAP

D150905 CCAS :

remplacement d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration

Suite à la démission au 1^{er} septembre 2015 de ses fonctions de Vice-Présidente du CCAS et de sa qualité de représentant de la commune au sein du conseil d'administration, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant issu de cette liste au sein du CCAS.

Le Maire demande si une personne est candidate à cette fonction.

Madame Malika AMINI se présente.

Il est ensuite procédé au vote : Madame AMINI est désignée à l'unanimité des voix.

D150906 AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : demande de subvention exceptionnelle

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle en faveur des Jeunes Sapeurs-Pompiers au titre de l'année 2015.

Un débat s'instaure sur les conditions de recevabilité de cette subvention. En effet, les membres de la commission en charge d'examiner les dossiers des associations n'ont pas eu connaissance de cette demande préalablement à sa réunion préparatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas réserver de suite favorable à cette demande, et propose d'étudier ce dossier de subvention exceptionnelle pour l'année 2016.

D150907 AMF TELETHON : demande de subvention

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la Présidente de la section locale de l'AMF Téléthon sollicitant l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2015.

Le Maire rappelle que la commune apporte déjà son soutien à cette association par la mise à disposition de personnel communal lors des préparatifs du Téléthon, et par le don de bouteilles de vin destiné à leur traditionnelle tombola.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de limiter son aide dans les conditions précitées.

D150908 LIVRES EN VIGNES : demande de subvention

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention au titre de la manifestation culturelle « Livres en Vignes ».

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas réserver de suite favorable à cette demande.

D150909 PERSONNEL COMMUNAL : fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire dans le cadre de l'entretien professionnel

Madame VACHET expose au conseil municipal que dans le cadre du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, il convient de définir des critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame VACHET, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adoption des critères proposés à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire pourra être appréciée, au terme de l'entretien.

D1509010 BUDGET GÉNÉRAL 2015 : décision modificative N°2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2.

D150911 LIGNE DE DROIT DE TIRAGE : TRANSFORMATION EN EMPRUNT COURT TERME

Le conseil municipal est informé de l'arrivée à échéance au mois d'octobre de la convention de droit de tirage contractée auprès du Crédit Agricole.

il s'avère qu'en raison des retards sur les travaux du pôle administratif, l'encaissement des subventions attendues sera différé sur au moins 2 mois.

Ne pouvant pas prolonger cette ligne de trésorerie, la banque propose de poursuivre par un emprunt court terme de 6 mois, étant entendu que la commune aura la possibilité de le rembourser par anticipation sans pénalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire un emprunt court terme auprès du Crédit Agricole aux conditions exposées

D150912 SICECO : PERCEPTION ET GESTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Monsieur DOREY rappelle au conseil municipal que la loi de finances rectificatives pour 2014 n° 2014-891 du 8/08/2014 prévoit désormais que la commune doit délibérer chaque année avant le 1/10 de l'année n pour l'année n+1 sur la fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité que le SICECO peut lui reverser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la fraction de reversement à 25 % pour l'année 2016.

D150913 ENQUÊTE PUBLIQUE SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Maire fait part au conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique concernant la plate-forme de compostage de Gevrey-Chambertin sise au lieudit « le Pontot », et appartenant à la SARL Gevrey-Compost sur laquelle le conseil municipal doit donner son avis.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable, sous réserve que l'exploitant prévoit un traitement paysager aux abords du site (Exemple : mise en place d'un écran de verdure permettant de masquer les aires de stockage depuis les voies routières et autoroutières).

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : INFORMATIONS

Monsieur LUCAND rend compte au Conseil municipal des dernières actualités en cours.

AFFAIRES DIVERSES

Remerciements : Le Maire rend compte au conseil municipal des lettres de remerciements reçues par les associations suivantes : La Chorale Albasso, l'ADMR, et la FNACA.



La séance est levée à 22 h 00

L'intégralité du compte rendu peut être consultée au secrétariat de mairie